



EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze le 26 juin, le Conseil municipal de la commune d'AIGUEBELLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Hervé GENON, Maire

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de la convocation : 22/06/2015

Date d'affichage : 22/06/2015

Présents :

Mmes : CHAMBEROD Marie. BAZIN Josyane. RAFFIN Marie-Noëlle. BROUZE Lydia. PEREZ Stéphanie. FRISON Raymonde.

Mrs. : TUPINIER Yves. BOUCHER Thierry. BIBOLLET Nicolas. DUC Anthony. RICHARD Denis. MICHELLAND Bruno. GACHET Roger.

Excusée : Sylvie VIGNAL

OBJET : REFUS DE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE d'AIGUEBELLE

La direction départementale des finances publiques de la Savoie a pris la lourde décision de fermer un grand nombre de structures de proximité indispensables aux populations et aux élu(e)s locaux.

La trésorerie d'Aiguebelle est ainsi vouée à la fermeture au 1er janvier 2018, accompagnant la fermeture de celle de La Chambre pour un regroupement "on ne sait où". C'est la désertification des services publics financiers et fiscaux de la basse et moyenne Maurienne qui est programmée. Cette fusion des deux entités aux **112 budgets** couvrirait un territoire allant d'Aiton à St Etienne de Cuines soit une distance d'une quarantaine de kilomètres pour la plaine et comprenant également de nombreuses communes de montagne pour lesquelles la proximité géographique du service public est une nécessité. Cette nouvelle structure sera ingérable et appellera d'autres restructurations telles le transfert de l'accueil des populations au Centre des Finances Publiques de St Jean de Maurienne.

Nous sommes vraiment confrontés, sous couvert d'une politique d'austérité pour les collectivités avec la baisse de leurs dotations (plus de 13 milliards pour 2015 /2016/2017), à un recul des services publics et à un abandon des territoires ruraux, de montagne et périurbains.

Faut-il rappeler les principales missions exercées dans ces unités, en plus d'un accueil fiscal de proximité, l'encaissement des recettes, le paiement des dépenses, la gestion comptable et financière ainsi que le soutien et le conseil aux collectivités gérées par la trésorerie : les communes, les communautés de communes, les régies, les syndicats, l'EHPAD, ...

Par ailleurs, notre nouvelle entité cantonale qui regroupe les trois anciens cantons de Chamoux, Saint-Pierre d'Albigny et Aiguebelle serait ainsi privée de toute présence de l'Administration des Finances Publiques, ce qui paraît en totale inadéquation avec la refonte du schéma territorial.

C'est dire l'importance du maintien de ce service public de proximité.

C'est pourquoi nous demandons au Directeur Départemental des Finances Publiques de Savoie de retirer le Centre des Finances Publiques d'Aiguebelle de la liste des fermetures programmées et de mettre, au contraire, à sa disposition les moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement, dans l'intérêt des élu(e)s de proximité et des usagers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire : H. GENON

